



MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

“BÂTIR ENSEMBLE”

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY
MRC DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2026-02 relatif à la salubrité, à l’occupation et à l’entretien des bâtiments et logements

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors d’une séance tenue le 3 mars 2026, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2026-2 relatif à la salubrité, à l’occupation et à l’entretien des bâtiments et logements;
2. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2026-02 aura lieu le 19 mars 2026 à 19h00 à la salle du Conseil`
3. Le projet de règlement vise à encadrer les situations de vétusté, de nuisance et de délabrement des bâtiments mal entretenus sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy. L’objectif de ce règlement est d’inciter les propriétaires d’immeuble à entretenir leur bien immobilier conformément aux dispositions prévues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)
4. Une copie du projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 309 de la 4^{ème} Avenue à Saint-Paul-de-Montminy le lundi, mardi et jeudi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00 ou en ligne à l’adresse suivante <https://www.stpauldemontminy.com/>.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 11^{ème} jour de mars 2026

Marie-Christine Clément

Directrice générale et greffière-trésorière